



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non-Gradés



M.A de Strasbourg

DEMANDE D'EXPLICATIONS ADRESSÉE À :

- Madame la chef de détention de la M.A de Strasbourg

FAITS REPROCHÉS :

Le 25 octobre dernier, le détenu C.R a pris en otage une surveillante à l'aide d'une lame de rasoir. Cette prise d'otage a été avortée grâce au sang froid et au courage d'un de ses collègues qui se trouvait à proximité. Cette tentative de prise d'otage s'est soldée par de multiples lacérations sur le corps des deux agents et des blessures psychologiques irréversibles.

Il s'avère que cette violente agression aurait pu être évitée.

En effet, quelques jours auparavant, vous avez été informé par le détenu B.M de l'imminence d'un passage à l'acte violent de la part du détenu C.R à l'encontre des Surveillants.

Malgré cette information, le profil psychiatrique et les antécédents de violences du détenu C.R à l'encontre du personnel pénitentiaire, vous n'avez pris aucune mesure qui vise à prévenir cette agression et protéger vos agents.

Cette négligence qui aurait pu trouver une issue dramatique, constitue une faute professionnelle grave, pour avoir manqué à votre devoir hiérarchique de protection de l'intégrité physique et morale des agents placés sous votre haute autorité hiérarchique.

Votre responsabilité, tant administrative que pénale, est susceptible d'être engagée.

Pour ce qui relève de l'inexplicable et de l'inexcusable, vous pouvez garder vos explications pour les autorités administratives et judiciaire, à moins que vous bénéficiiez d'une impunité due à votre grade...

Le 12 novembre 2018, le Bureau local